



indemnisation victime

Par **Matthieu66**, le **28/09/2022** à **17:44**

Bonjour, Suite à une affaire datant de 2016, je viens de recevoir la signification d'un jugement correctionnel qui me condamne (pour coups et blessures) à verser la somme de 31857, 80 €. Sur le jugement, je m'aperçois qu'il est indiqué que je n'étais ni présent (ce qui est vrai car habitant à plus de 900km du tribunal) ainsi que non représenté (alors que mon avocat m'a dit y être allé, et je lui ai réglé les frais d'audience).

Je suis au RSA avec une famille à charge, je suis chef d'exploitation viticole (en déficit), je n'ai pas les moyens de régler cette somme, comment faire?

Quels sont les intérêts si la SARVI et les huissiers s'emmêlent ?

Peut-on me saisir le matériel de l'exploitation (entreprise individuelle) ?

Dois-je faire appel de la décision ?

dois-je faire des déclarations de mon insolvabilité ?

Que faire avec mon avocat s'il n'est pas allé au jugement mais que la somme qu'il me demandait pour cela est encaissé ?

Mon avocat m'avait dit que j'aurai deux ans pour régler et je vois sur le compte rendu de jugement que je dois régler sous deux mois ?

Merci de m'aider, cordialement.